cologny 14

bulletin communal

Route de La-Capite 24
1223 Cologny
T 022 737 49 49
info@cologny.ch

cologny.ch

cologny 1814 commune cologny

LA VIE À COLOGNY

IL Y A 200 ANS...

HIVER-PRINTEMPS 2025

Mairie de Cologny

sommaire

3 CONSEIL MUNICIPAL 2024-2025
4 MOTS DES PRÉSIDENTS
6 BANDE CYCLABLE
6 CIRCULATION DU COTEAU
7 50 ANS DU FOYER SAINT-PAUL
9 ASSOCIATION DES AMIS DU FOYER SAINT PAUL
10 BALADE DURABLE
11 "LES AUDACIEUX"
12 ECOLE DU MANOIR
12 PARASCOLAIRE
13 BICENTENAIRE DE LA DISPARITION DE LORD BYRON
15 PONTON "LA CÉDILLE"
15 ARROSAGE AUTOMATIQUE
16 EVÉNEMENT SPORTIFS
16 MANOIR
17 CARTES JOURNALIÈRES
17 NEWSLETTER
18 TRANSPORTS POUR NOS AÎNÉS
19 SUBVENTIONS ENVIRONNEMENT
21 SAUVETAGE SUR LE LAC
22 MÉDAILLES POUR CHIENS
23 SÉCURITÉ
24 PRÉVENTION CAMBRIOLAGES
25 INFOS

impressum

ÉDITEUR
Mairie de Cologny
Route de La-Capite 24
1223 Cologny
t. +41 22 737 49 49
info@cologny.ch

RESPONSABLES RÉDACTION
Pascal Hornung, Maire
Catherine Pahnke,
Conseillère administrative
Bernard Girardet
Conseiller administratif

CONCEPT GRAPHIQUE
happy-pointvirgule.com

IMPRESSION
Atar Roto Presse S.A.
1242 Satigny

TIRAGE ET DIFFUSION
2'650 exemplaires
Tout ménage
Commune de Cologny

édito

La vie du Conseil municipal, les évènements, quelques nouveautés et informations diverses, tel est le menu de cette quatorzième édition du bulletin communal.

Plusieurs projets décrits dans nos parutions antérieures, sont devenus réalité, comme celui de l'extension de l'école de Cologny-Manoir, le ponton " La Cédille ", l'allocation des subventions environnementales ; d'autres, comme les divers services de transports pour nos aînés, sont nouveaux.

Nous avons également vécu de très beaux moments de partage, que ce soit lors de la commémoration des 50 ans de l'EMS Foyer Saint-Paul, ou avec la célébration du bicentenaire de la disparition de Lord Byron, sur le pré du même nom.

Autant de raisons pour vous souhaiter une bonne lecture !

Bien à vous
LE CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans la présente publication, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

CONSEIL MUNICIPAL 2024-2025

3

Président du Conseil municipal :
Edouard Cuendet

Entrée :
Madame Catherine Corthay

Sortie :
Madame Sarah Meylan-Favre

4

mots des presidents des commissions

CONSTRUCTIONS

Jérôme Metral, *Président de la commission des constructions*

Par ces quelques mots, je tenais à dresser un bilan de cette législature qui fut aussi riche que productive que ce soit durant mon ancien dicastère en tant que représentant de la commission scolaire que celui des constructions dont je suis l'actuel président.

Ainsi, en 2020, dès l'arrivée du nouveau Conseil municipal, le suivi des besoins a été identifié par les membres de la commission des écoles.

Dès lors, la commission des constructions s'est attelée au projet d'extension de l'école de Cologny-Manoir afin d'offrir une superficie suffisante permettant d'accueillir l'ensemble des élèves de la commune dans des conditions pédagogiquement confortables. Pour cela et grâce à une équipe motivée et une présidente, Sarah Meylan, capable de relever le défi, nous avons réussi, en l'espace de deux années, à livrer pour cette rentrée scolaire un bâtiment flambant neuf qui non seulement s'intègre parfaitement dans le site du Manoir mais qui permet aussi aux élèves de bénéficier de conditions d'enseignement à la pointe des standards actuels.

Aujourd'hui, nombre de familles colognotes expriment quotidiennement leur satisfaction à ce sujet.

Cette réussite a renforcé notre volonté d'offrir aux citoyens colognotes des infrastructures à la hauteur de leurs besoins et nous a motivés à poursuivre notre mission en tant qu'élus de la commune.

Dès lors, notre travail s'est concentré sur la parcelle des Fours avec la mise en place d'un concours d'architectes dont les résultats ont été aussi riches que variés. C'est avec grande satisfaction que l'autorisation de construire devrait être déposée avant la fin de cette législature.

Ces prochaines années, il nous restera à revoir l'urbanisme du centre du village avec la construction d'une nouvelle salle communale. Elle permettra d'accueillir dignement les habitants du «Cologny 2030» une commune ou le bien vivre ensemble constitue une valeur fondamentale.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Alexandre Bodmer, *Président de la commission de l'urbanisme et du développement*

Le besoin accru de logements à Genève met sous pression la zone villa (zone 5). Cologny n'y échappe malheureusement pas. Mais les possibilités restent limitées.

Trouver un équilibre entre densification de la zone 5, intégration harmonieuse du bâti et préservation de l'environnement, c'est l'une des préoccupations prééminentes de la commission de l'urbanisme et du développement.

En débutant cette législature, nous croyions le plan directeur communal (PDCom), 2e génération, sous toit. Il avait été adopté en mai 2020 par le conseil municipal puis en octobre par le Conseil d'État. C'était sans compter l'arrivée, peu de temps après, d'un nouveau cadre légal de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI) pour éviter le mitage territorial, contraignant les communes à revoir leur stratégie de densification de la zone villa.

Le défi était alors lancé ; devoir répondre aux besoins de logements énoncés tout en préservant et valorisant le sol de notre commune. Consciente de l'importance de l'enjeu, la commission de l'urbanisme a travaillé collégialement, avec le support technique du bureau d'architectes et urbanistes Tanari. Des critères d'exclusion à la densification accrue ont été définis, comme l'emplacement des parcelles en bordure de zone agricole ou de la pénétrante de verdure riche en biodiversité, les parcelles comportant un patrimoine bâti ou celles desservies soit par des rues de quartier soit par des chemins sans issue. Le coteau de Cologny, soumis à la Loi sur la protection des rives du lac a également été exclu de même que le secteur du village afin de préserver son identité. La réflexion s'est alors portée sur le secteur du plateau sud de Cologny allant du chemin du Môlan au chemin des Buclines, en passant par le chemin des Fourches. Le projet a reçu un accord de principe du Conseil municipal pour ensuite être mis en consultation publique en début d'année. Un travail d'affinage du projet a encore été nécessaire, à la suite de cet exercice, afin d'y apporter toute la cohérence voulue.

Dans un esprit de transparence cette version finale a été à nouveau mise en consultation publique au début de l'année avant d'être présentée au Conseil municipal pour adoption puis au Conseil d'État pour validation.
Nous aurons ainsi un outil indispensable pour reprendre le contrôle d'un aménagement proportionné de notre commune, pour le bien-être de tous. Mais restons vigilants et pensons à doter le Conseil administratif en charge des constructions d'un soutien technique afin de lui permettre de s'assurer que les mesures contraignantes pour une qualité du bâti et du sol soient respectées pour tout projet, sur tout le territoire cologniote.

Après ce défi, la commission de l'urbanisme doit maintenant s'atteler à dresser des perspectives d'avenir et accompagner le développement de Cologny en logements communaux, en équipements publics, en secteurs de services pour répondre aux besoins actuels et anticiper ceux de demain. Notre manque de réserves foncières, qui risque de devenir un handicap, nous pousse à débuter par une planification stratégique pour garantir un aménagement cohérent, équilibré et harmonieux, dans le respect de notre environnement.

Le défi était alors lancé ; devoir répondre aux besoins de logements énoncés tout en préservant et valorisant le sol de notre commune.

Sécurité commune cologny

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE COTEAU

Bernard Girardet, Conseiller administratif

La demande a été faite à l'Office cantonale des transports pour que la zone bleue du coteau soit liée à la zone bleue du centre du village et que l'ensemble des habitants qui le souhaitent puissent faire la demande d'un macaron à la fondation des parkings, qui jugera de l'opportunité de l'attribution de ceux-ci.

La limitation de la vitesse à 30km/h a également été demandée sur le périmètre du coteau. Contrairement à la création d'une zone 30km/h, la limitation de la vitesse ne nécessite pas la création d'aménagements urbains tels que chicanes ou dos-d'âne.

Il faudra que cette limitation soit accompagnée de la pose de radars pédagogiques et de contrôles pour que les usagers pressés se conforment à la nouvelle réglementation.

BANDE CYCLABLE

Bernard Girardet, Conseiller administratif

Ça y est la bande cyclable en sens inverse de la circulation a vu le jour sur le chemin des Fours.

Après de multiples versions proposées par le bureau AJS ingénieur, la commission des routes a opté pour celle qui réussissait à répondre aux normes de sécurité de l'OTC, à maintenir un coût acceptable tout en supprimant le moins possible de places de stationnement.

La réalisation de cette bande cyclable a nécessité la mise en zone 20km/h du chemin et l'interdiction de circulation aux poids lourds, ce qui sécurise le croisement des vélos et des véhicules.

photo :
josh-nuttall

50 ANS DU FOYER SAINT-PAUL

Pascal Hornung, Maire

En présence du Conseiller d'Etat en charge de la cohésion sociale, du Président du Conseil municipal et des Conseillers administratifs in corpore de Cologny, du Président du Conseil d'administration de l'EMS Foyer St-Paul, du Président du Comité de l'Association du Foyer St-Paul, du Président de l'association des Amis du Foyer St-Paul, du Directeur de l'Association du Foyer St-Paul et de nombreux invités, L'EMS Foyer St-Paul a fêté ses 50 ans d'existence lors d'une cérémonie donnée le mercredi 11 septembre dernier.

L'histoire liant la Commune de Cologny et le Foyer St-Paul est ancienne puisque le terrain sur lequel est bâti le bâtiment principal du Foyer fut acquis dès 1950 par la Paroisse St-Paul grâce à l'héritage de la famille Jacquet. Et de projets, en études et en rapports d'experts, ce fut le 7 juin 1973 que l'établissement Foyer St-Paul ouvrit ses portes aux 4 premiers résidants, dont Monsieur Nicolet, le 1er futur centenaire qui sera fêté au foyer.

Avoir un EMS sur une commune est d'une importance sociale primordiale. L'établissement offre un lieu chaleureux et sécurisé, de soins et d'accompagnement, pour ceux qui ont besoin. Pour les croiser à de nombreuses reprises durant l'année, nous tenons à rendre hommage à la direction et au personnel de l'établissement pour leur professionnalisme et pour l'excellence de leur travail toute l'année. Avec Frédéric Lejuste son directeur, nous veillons à l'intégration systématique des résidants dans des événements qui vont viser à les rapprocher des citoyens colognotes.

Citons par exemple les sorties des Ainés que nous organisons tous les ans dans divers endroits de Suisse, et pour lesquelles un certain nombre de résidants se joignent à nous. Il y a aussi les déjeuners des nonagénaires, qui a systématiquement lieu au Lion d'Or à Cologny, mêlant eux aussi, résidants ou non-résidants. Lors de notre Fête Nationale du 1er août sur le Pré-Byron, ou lors d'événements particuliers comme cet été l'anniversaire du bicentenaire de Lord Byron, des places avec accès spéciaux sont toujours réservées aux résidants. Avec le Conseil administratif, nous veillons à nous occuper et d'inclure tous les Colognotes dans les festivités organisées par la commune, et les résidants du Foyer St-Paul sont des Colognotes.

L'engagement financier de Cologny vis à vis du Foyer St-Paul s'est également concrétisé de manière forte ces dernières décennies. Il y a eu à plusieurs occasions d'importants travaux à effectuer sur l'un ou l'autre des bâtiments. En 2011, il y eu des travaux de rénovation du 3ème étage et de transformation des 8ème, 9ème et 10ème étages, puis en 2018 de nouveaux travaux de rénovation du rez de chaussée dans l'espace de vie, le hall, le restaurant et la réception, puis enfin en 2023, des travaux de mise aux normes énergétiques du bâtiment. Les 3 délibérations votées au Conseil municipal, les 26/05/2011, 26/04/2018 et 2/03/2023 ont permis de mettre à disposition de l'Association un montant cumulé de 7 millions de CHF, sous forme de prêts à taux 0 dont les remboursements s'échelonneront jusqu'en mai 2061.

Nous remercions une fois encore pour leur dévouement tout le personnel du Foyer St-Paul auquel nous souhaitons une longue vie

POUR TOUTES QUESTIONS

Vous pouvez nous contacter
au 022.718.11.11
ou nous joindre à l'adresse mail suivante :
ems@foyer-st-paul.ch

Vous pouvez également consulter
notre site internet
www.foyer-st-paul.ch
sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations et les formulaires nécessaires aux démarches d'inscription (EMS, appartements protégés...)

Avoir un EMS sur une commune est d'une importance sociale primordiale. L'établissement offre un lieu chaleureux et sécurisé, de soins et d'accompagnement, pour ceux qui ont besoin.

Si vous souhaitez apporter votre contribution* à l'Association et par là même soutenir les résident.es et au personnel de l'établissement vous pouvez le faire en utilisant les coordonnées bancaires ci-dessous :

Compte BCGe :
CH71 0078 8000 0508 3249 3
Contact de l'Association des Amis du Foyer Saint-Paul :
ems@foyer-st-paul.ch

* une attestation peut vous être fournie sur demande en vue d'une déduction fiscale

ASSOCIATION DES AMIS DU FOYER SAINT PAUL

Catherine Pahnke , Conseillère administrative

L'Association des Amis du Foyer Saint-Paul a été crée en 1995 et a pour but de soutenir l'exploitation de l'EMS Foyer Saint-Paul, de soutenir le personnel individuellement ou collectivement et les résidents qui se trouveraient momentanément dans le besoin. Son comité est chargé d'analyser les demandes qui lui sont adressées et il accorde les aides qui sont jugées utile au bon fonctionnement de l'établissement et au bien-être des résidents ou du personnel.
Ces dernières années les financements ont été nombreux et variés. Voici quelques exemples de projets ayant pu être mis en place grâce au soutien de l'Association.

L'achat du trio-bike :
Grâce au soutien financier de l'Association, l'établissement a pu se doter d'un vélo triporteur. Avec celui-ci, les résident.e.s peuvent redécouvrir les joies du vélo et du vent dans les cheveux. Avec 50 km d'autonomie, tous les possibles et toutes les (re)découvertes s'offrent à eux !
Un moyen de permettre aux résident.es de continuer à évoluer dans la cité et à échanger avec les passants. Ce projet valorise l'implication du personnel et contribue au bien-être au travail, car il est pluridisciplinaire et des membres du personnel de tous les secteurs sont formés à l'utilisation du vélo.

Sponsoring d'un collaborateur dans le cadre de la réalisation d'un exploit sportif :
En juin 2022 l'Association a accepté de sponsoriser un collaborateur qui s'est lancé le défi de traverser le détroit de Gibraltar à la nage. Ce défi, réalisé au profit de l'association OTIUM a été une réussite et Sergio a porté bien haut les couleurs du Foyer Saint-Paul. Les résident.es ont pu suivre en direct son exploit en le suivant au moyen de son tracker GPS. Il a ensuite pu partager son expérience avec les résident.es lors d'une conférence. Depuis, Sergio a effectué le tour du lac Léman à la nage (170 kilomètres) et ce toujours sous les couleurs du Foyer Saint-Paul.

La balnéothérapie :
La balnéothérapie a été relancée en avril 2023 au sein de l'établissement. Après six mois de fonctionnement il est vite apparu que la prestation était très appréciée et que la demande dépassait largement l'offre. Grâce au financement de l'Association, les prestations de balnéothérapie ont pu être doublées pour toute l'année 2024.
La fête annuelle du personnel :
Depuis de nombreuses années l'Association finance une grosse partie des coûts liés à la fête du personnel. Cet événement permet de remercier le personnel pour son engagement et sa fidélité au service des résident.es. C'est un moment important et fédérateur dans la vie d'un établissement tel que le Foyer Saint-Paul.

Des exemples d'appui à des résidant.es :
Quand Madame B. est entrée en EMS, elle était en train d'arrêter de fumer. Après son entrée elle n'avait plus les moyens de payer les substituts à la nicotine qui lui étaient pourtant indispensables. L'Association a accepté de lui financer ces substituts. A ce jour, Madame B. n'a pas repris le tabac.

Quant à Monsieur G. l'Association a accepté de verser la garantie nécessaire à son entrée, le temps que sa situation financière se stabilise.
Enfin, tout dernièrement l'Association a accepté de financer l'achat d'un chariot sensoriel qui nous l'espérons sera un atout dans les prestations que l'établissement pourra apporter aux résident.es.

Participation au Marché de Noël
La Commune a mis un chalet à disposition de l'association des Amis du Foyer Saint-Paul, pour l'édition 2024. Les fonds récoltés grâce à la vente du vin chaud du Conseil municipal, de la soupe préparée par la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, de l'offrande et du chalet "zéro déchet" ont permis de récolter un montant de CHF 6'500.- en faveur de l'association.

Un grand merci à l'ensemble des personnes et entités de bonne volonté qui ont contribué au succès de cette noble cause.

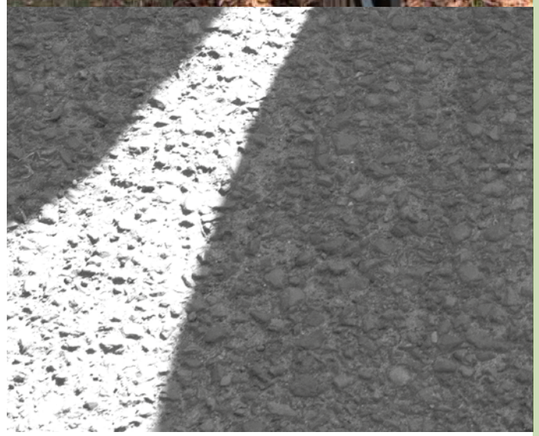

BALADE DURABLE

Pascal Hornung, Maire

10

Dimanche 29 septembre, dans le cadre de la commission de l'environnement, nous avons organisé comme depuis plusieurs années, une promenade à travers Cologny, dans le cadre de notre "Journée Verte". Un grand succès populaire avec près de 150 personnes qui ont suivi un parcours par étapes, dont la première fut Route de La-Capite dans les locaux du World Economic Forum, où nous avons été accueillis par leurs fondateurs, le Professeur Klaus Schwab et son épouse Madame Hilde Schwab, pour une conférence sur cette institution mondialement connue. Au-delà de la conférence, nous avons été invités à déambuler au travers du bâtiment principal, puis dans le parc, encadrés par le personnel de l'organisation, pour finalement en ressortir par le portail du chemin de Ruth.

Nous avons ensuite pris la direction du chemin Byron et du Quai de Cologny, pour un arrêt devant le nouveau ponton (presque) circulaire, baptisé "la Cédille"et où nous attendait également l'ornithologue Alexis Pochelon, responsable de projet à l'Association pour la Sauvegarde du Léman, qui nous accompagna jusque devant la lagune de la plage des Eaux-Vives, en nous rappelant les enjeux liés à la pollution aux microplastiques dont est victime notre lac.

En remontant ensuite vers le village et avant de prendre une collation dans les jardins du Centre Sportif de Cologny, une étape nous a conduits à l'Ecole Pré-Picot pour une présentation du nouveau matériel électrique de la société Pradervand, notre prestataire pour la levée des déchets en porte à porte, et pour une sensibilisation au tri des déchets ménagers. Toujours au Centre sportif, Cologny s'est vue remettre le label "Cité de l'énergie", récompensant ainsi les efforts de la commune en matière de consommation énergétique et de réalisations en vue des changements climatiques.

L'étape suivante fut au Parc des Fours pour une visite rapide de sa maison principale, la Maison Colognote, en cours de réhabilitation et en présence du bureau d'architectes Farra Zoumboulakis & associés, lauréat de notre concours d'architecture. Sur place, nous avons eu le plaisir d'annoncer également la prochaine parution de notre bande dessinée, illustrée par Expression Créative, liée à l'Environnement et à la gestion du tri des déchets, avec une présentation des aventures que vivront 4 jeunes audacieux Colognotes. De retour à la Salle communale, et autour d'un petit apéritif, nous avons pu offrir les lots aux vainqueurs du concours photo qui avait lieu durant notre périple.
Ce fut une journée chargée, mais avec une météo idéale, et nous tenions à beaucoup remercier tous les participants pour leur présence et aux orateurs pour leur expertise.

photo :
hans-isaacson

"LES AUDACIEUX"

Pascal Hornung, Maire

Jaya, Jeanne, Arthur et Alex. Vous ne les connaissez pas encore très bien, même s'ils ont été présentés au grand - et nombreux - public colognote ayant participé à notre promenade autour de Cologny, le 29 septembre dernier.

Ce sont 4 jeunes Colognotes. Ils ont entre 11 et 14 ans et ils vont nous faire vivre des aventures fantastiques, entre présent et futur. En suivant les aventures des "Audacieux", nous comprendrons pourquoi le pluriel de "futurs" aura son importance… Entourés d'autres personnages, ils nous feront voyager vers les mondes que nous construisons.

Cette bande dessinée, qui reproduira beaucoup des quartiers de Cologny entre l'école du Manoir, le Parc des Fours, sa maison de maître ou le Pré Byron, sera principalement à destination de nos jeunes. Mais au-delà de l'aventure, nous comprendrons que les choix d'aujourd'hui s'inscrivent dans un grand mouvement qui dessine notre avenir commun. Les gestes du quotidien, les valeurs que nous portons, les actions que nous menons aujourd'hui auront des répercussions sur les générations à venir. Si nous choisissons de prendre soin de notre planète, de favoriser l'éducation et l'innovation responsable, nous semons les graines d'un monde plus juste et durable. À l'inverse, l'indifférence et l'exploitation des ressources peuvent creuser des fossés difficiles à combler.

Peut-être que nos 4 jeunes amis ou au moins certains d'entre eux, deviendront ainsi des modèles vertueux et parfois, inspirants.

PARASCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire 2024/2025, l'accueil parascolaire et périscolaire est assuré par l'association pop e poppa. L'accueil parascolaire (activités surveillées, restaurant scolaire etc.) à Cologny s'adresse aux enfants de 4 à 12 ans scolarisés à l'école de Cologny Manoir.

L'accueil périscolaire, pour les enfants de 4 à 12 ans, est ouvert aux enfants domiciliés sur la commune de Cologny.

Source : www.popepoppa.ch

pop e poppa

photo :
Laura Keller, photographe pour Christian Dupraz architecture Office

EXTENSION DE L'ECOLE DU MANOIR

Bernard Girardet, Conseiller administratif

La réalisation de l'extension de l'école du Manoir a été menée efficacement par le bureau d'architecte Christian Dupraz et le bureau FL Partenaires. Achevé dans les temps, les habitants ont pu visiter ce nouveau bâtiment essentiellement en bois et admirer la qualité des finitions, lors des "portes ouvertes" du 10 septembre dernier.

La réalisation de l'extension de l'école du Manoir a été menée efficacement par le bureau d'architecte Christian Dupraz et le bureau FL Partenaires. Achevé dans les temps, les habitants ont pu visiter ce nouveau bâtiment essentiellement en bois et admirer la qualité des finitions.

Les enseignants et leurs élèves ont ainsi pu prendre possession de ces magnifiques nouveaux locaux dan les meilleures conditions pour la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil municipal a approuvé un crédit de construction de CHF 1'200'000.- dans sa séance du 12 décembre 2023 pour la réalisation du préau conçu par les élèves lors d'ateliers participatifs mené par l'association "Chantier ouvert".
Les élèves qui profitent provisoirement d'un espace de préau dans la parcelle des Fours, pourront découvrir le nouveau préau actuellement en cours de réalisation au printemps prochain.

Ce projet prévoit notamment la réalisation d'un préau couvert à proximité du Centre culturel du Manoir dont son Comité pourra profiter lors de ses manifestations.

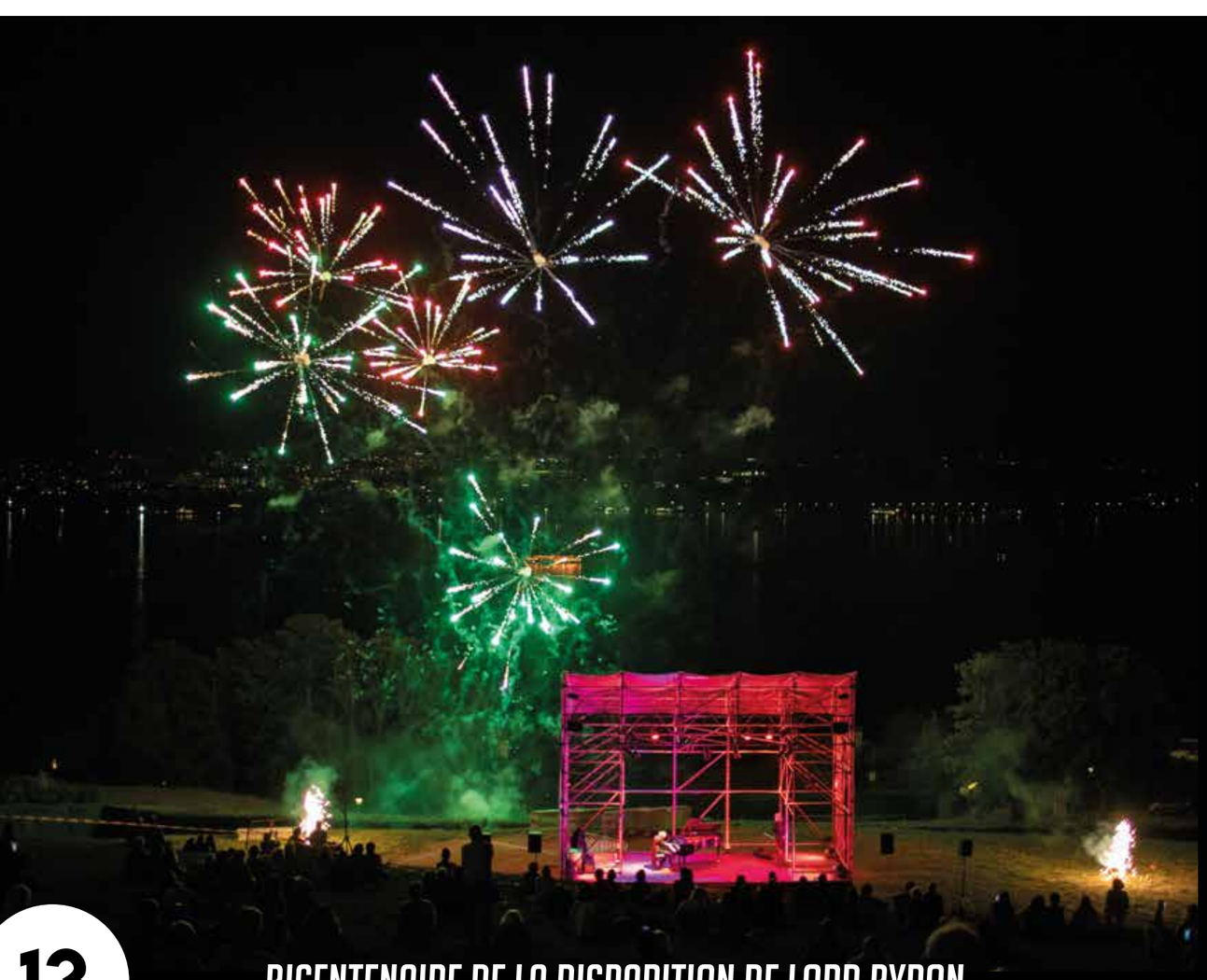

BICENTENAIRE DE LA DISPARITION DE LORD BYRON

Pascal Hornung, Maire

Il y a 100 ans, sur le Pré Byron, était commémoré le centenaire de la disparition de Lord George Gordon Byron, 6ème baron Byron, décédé le 19 avril 1824 à Missolonghi en Grèce, à l'âge de 36 ans.

Il y a 100 ans, le Procès Verbal du Conseil municipal de Cologny daté du 14 mai 1924, faisait état d'une cérémonie organisée sur le Pré-Byron, à l'occasion de cette commémoration. Il y était fait mention d'une manifestation "en présence d'une nombreuse assistance dans laquelle on comptait une délégation du Conseil d'Etat, le consul d'Angleterre, les membres du conseil municipal ainsi que plusieurs autres invités". Plus loin dans ce Procès-Verbal, il est fait mention d'un bloc erratique qui fut extrait du sol de la Propriété Le Fort-Diodati, puis placé à l'extrémité du Chemin Byron, sur le terrain de la dite propriété. L'inauguration de ce modeste mémorial qui porte la suscription "A Byron" eut lieu le samedi 3 mai 1924. Ce rocher, nous pouvons continuer de l'admirer puisqu'il trône toujours au même endroit depuis un siècle en mémoire de cet événement.

L'été dernier, le soir du 23 août 2024, nous nous sommes donc retrouvés dans une configuration très similaire à celle de 1924, et nous avons eu le plaisir d'officialiser également ce soir-là, cet autre mémorial qui se trouve de l'autre côté du Pré Byron, un buste de Lord Byron offert à la Commune de Cologny par la communauté grecque de Genève avec le soutien de la famille de George Koukis, dans le cadre de ce bicentenaire, et en reconnaissance de la contribution de Lord Byron à la lutte pour l'Indépendance de la Grèce.

Dans quelles circonstances Lord Byron séjourna-t-il à Cologny? Byron arriva à Cologny en 1816, il avait alors 28 ans. Il était accompagné du poète Percy Shelley, sa femme Mary, et la demi-soeur de Mary, Claire Clairmont, par ailleurs maîtresse de Byron. Les quelques mois passés par Byron à Cologny entre le 20 mai et le 10 octobre, auraient pu n'être qu'anecdotique. Seulement voilà, l'année précédente, entre le 5 et le 15 avril 1815, à l'autre bout du monde, le volcan Tambora sur l'ile de Sumbawa en Indonésie entre en éruption. Elle est considérée comme la 2ème éruption la plus violente des temps

Manifestations
commune cologny

historiques, causant la mort sur l'ile de Sumbawa de 117'000 personnes et de 100'000 autres suite aux nuées ardentes, tsunamis ou pluies de cendres volcaniques qui s'ensuivirent dans cette région du monde.
Les aérosols projetés dans l'atmosphère voilent la lumière du soleil et provoquent un hiver volcanique pendant 3 ans sur la quasi totalité de l'hémisphère Nord, engendrant des récoltes céréalières désastreuses, crises alimentaires et famines. Les conséquences sur le climat sont telles que l'année 1816 est surnommée "l'année sans été".

Et c'est donc dans ces conditions extrêmes que Byron et ses amis emménagent à Cologny. La date du 16 juin 1816 est à retenir. Comme le raconte le journaliste Nicolas Dufour, "ce jour-là, accompagné de son médecin John Polidori, des époux Shelley et de Claire Clairmont, Byron lance un concours littéraire: chacun écrira une histoire de fantôme"; il faut dire que la météo se prêtait particulièrement à cette ambiance.

Le 2 principaux auteurs et poètes Byron et Shelley n'écriront finalement rien. Mais de cette compétition émaneront l'histoire de "Frankenstein ou l'histoire du Prométhée moderne" par Mary Shelley et la nouvelle "Le Vampyre" par John Polidori qui inspirera plus tard l'auteur irlandais Bram Stocker pour son personnage littéraire de Dracula.

Comme il l'était précisé par la Fondation Martin Bodmer lors de l'exposition qu'elle consacra à Frankenstein en 2016, "Best-seller dès sa parution en 1818, le roman "Frankenstein" de Mary Shelley continue à frapper les esprits. Les thèmes qu'il aborde sont en effet au cœur des préoccupations littéraires et philosophiques modernes : l'éthique scientifique, le changement climatique, la technologisation du corps humain, l'inconscient, l'altérité humaine, ou la précarité des sans-abri et des sans-identités".

Ce sont donc 2 oeuvres majeures qui sont nées à Cologny à cette période et même si finalement Lord Byron n'en fut qu'un artisan indirect, on se rappelle de nos jours, de son passage de quelques mois sur notre territoire du fait de cette fameuse soirée du 16 juin 1816 et des créations littéraires qui y naquirent.

Nous tenons à particulièrement remercier Mme Christina Kitsos, Maire de la Ville de Genève, M. Alexandros Yennimatas, Consul Général de Grèce à Genève et Monsieur Simon Manley, Ambassadeur représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce et des Nations Unies à Genève, pour leur intervention remarquée lors de cette cérémonie commémorative.

Byron disait:

"Il y a de la musique
dans le soupir du roseau
Il y a de la musique dans
le bouillonnement du
ruisseau
Il y a de la musique en
toutes choses si les
hommes pouvaient
l'entendre"

Il fallait donc allier poésie et musique ce soir-là. Sur une idée originale d'Aline Gampert, directrice du Théâtre du Crève-Coeur, nous avons pu profiter des textes de Byron merveilleusement lus par Alain Carré, accompagnés et entourés de la musique des compositeurs de l'époque contemporaine à Byron, comme Chopin, Liszt ou Schumann, magistralement interprétés par François-René Duchâble.

Une superbe soirée d'été, dont il sera peut-être fait écho dans quelques d'années, à l'occasion de la célébration d'un nouveau centenaire de Lord Byron !

PONTON "LA CÉDILLE"

Bernard Girardet, Conseiller administratif

Nouvel élément marquant des aménagements créés le long du quai de Cologny, le ponton dénommé la "Cédille" auquel on accède en traversant un espace de roselière, a été inauguré le 18 juin dernier.

Conçu pour résister aux fortes contraintes lacustres, il est un assemblage fin de bloc de pierre de Botticino (commune italienne de la province de Brescia en Lombardie). Il se différencie ainsi de son "grand frère" recouvert de bois et vient à son tour enrichir les espaces de détente et de baignade mis à disposition de la population.
Réalisé pour CHF 1'100'000.-, financé par la commune de Cologny et l'Etat (OCEau), il a été imaginé par le bureau d'architecte ADAo et le bureau d'ingénieur le Collectif.

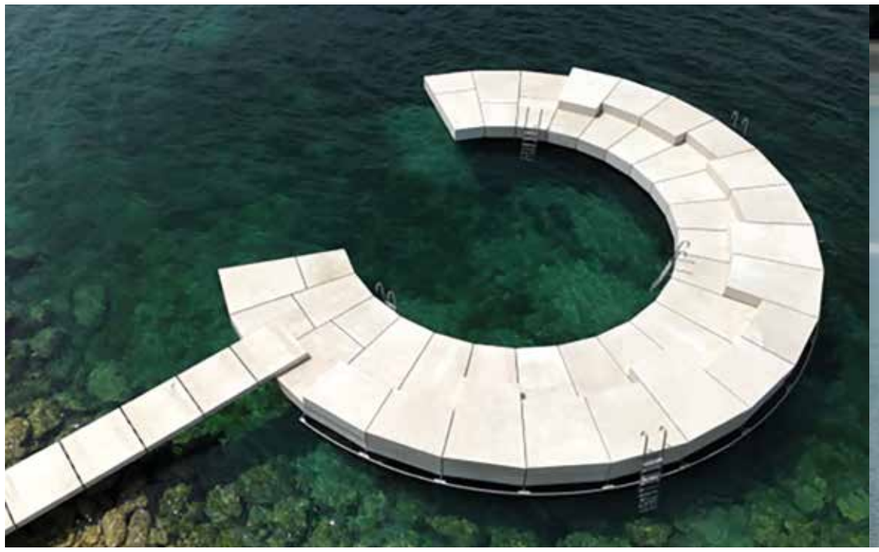

ARROSAGE AUTOMATIQUE

Bernard Girardet, Conseiller administratif

La commune de Cologny a mis en place un système d'irrigation automatisé de la marque Solem pour gérer ses espaces verts. Ce système, connecté à une station météo, ajuste l'arrosage en fonction des conditions climatiques et des besoins en eau du sol. Les données sont accessibles en temps réel via l'application Canopy, permettant une gestion efficace et à distance.

Les avantages incluent des économies d'eau et d'énergie, une meilleure visibilité des actions d'arrosage, et un gain de temps pour les responsables.

Bien que les économies d'eau ne soient pas encore précisément quantifiables, les premiers r ésultats sont prometteurs.

Cologny a également obtenu le niveau argent du label Ville Verte Suisse, récompensant ses efforts en durabilité et gestion de la biodiversité.

EVÉNEMENT SPORTIFS

Bernard Girardet, Conseiller administratif

Cologny a non seulement participé cette année à deux grands événements sportifs du Canton en accueillant sur son territoire le Marathon et le Triathlon.

Elle a également organisé le 5 juin dernier la deuxième étape du "Tour pédestre du Canton".
Les organisateurs, dont Marie-France Asensio, présidente de la commission des sports, ont relevé le défi et le temps nous a gratifiés d'une météo idéale.
Les nombreux participants, plus de 1000, ont couru sur un parcours dont le dénivelé induit par le coteau ne leur facilitait pas la tâche. Ils ont ainsi pu découvrir notre commune sous le soleil et profiter de découvrir notre commune dont ils garderont à n'en pas douter un bon souvenir.

Manoir

**Le bâtiment du Manoir a fait peau neuve.
La façade et les volets ont été repeints dans les mêmes tons que le bâtiment de la Mairie et lui donne ainsi la belle allure qu'il mérite.**

Le Manoir est maintenant entièrement dédié à la culture.

L'espace laissé vacant par la teinturerie partie s'installer au chemin de la Mairie, est dès lors à disposition pour les nombreuses et diverses activités du Centre culturel et de la bibliothèque.

Les nouvelles cartes journalières dégriffées Commune, disponibles depuis le 11 décembre 2023, ont été bien accueillies par les villes et les communes, avec environ 1070 participants à la fin mai 2024. Les ventes augmentent continuellement, atteignant environ 2000 à 2500 cartes par jour. L'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses suivent de près le développement du produit, et des optimisations techniques ont été mises en œuvre pour simplifier le travail des communes.

Les cartes journalières dégriffées Commune sont disponibles six mois à l'avance et peuvent être réservées en ligne. Les villes et communes ne prennent plus de risques financiers, car seules les cartes vendues leur sont facturées. Les utilisateurs peuvent obtenir leurs cartes en format numérique ou papier, et les détenteurs d'un abonnement demi-tarif bénéficient de tarifs réduits.

Le coût des cartes varie selon la date de réservation et le demi-tarif.

CARTES JOURNALIÈRES DÉGRIFFÉES COMMUNE

Catherine Pahnke , Conseillère administrative

photo : marcos-paulo-prado

NEWSLETTER

Abonnez-vous à notre Newsletter et restez informé !

Vous souhaitez rester à jour
avec les dernières nouvelles ?
Ne cherchez plus !

En vous abonnant à notre newsletter,
vous recevrez directement dans
votre boîte mail toutes les informations
essentielles et bien plus encore.

Comment s'abonner ?
En flashant le QR-code suivant

Ou sur notre site Internet www.cologny.ch/inscription-a-la-newsletter

Nous respectons votre vie privée et nous nous engageons à ne jamais partager vos informations avec des tiers. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désinscription présent dans chaque e-mail.

TRANSPORTS POUR NOS AÎNÉS

Cartes-taxi communales

La commune met désormais à disposition de ses ainés et à mobilité réduite des cartes de taxi prépayées dès le début d'année 2025. Vous avez plus de 75 ans? Vous résidez sur la commune depuis plus de 6 mois? Vous avez des difficultés à vous déplacer? Vous pourrez bénéficier d'une carte annuelle d'une valeur de CHF 100.-, à utiliser à votre guise, en une ou plusieurs fois. Elle pourra être retirée auprès de la réception de la Mairie durant les heures d'ouverture sur présentation d'une pièce d'identité et sera valable pour une durée de deux ans.

Transports Croix-Rouge

Par ailleurs, il existe un service de transports lancé par la Croix-Rouge Genevoise et relayé par la commune, pour des personnes à l'âge de la retraite, et à mobilité réduite. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Croix-Rouge genevoise (https://www.croix-rouge-ge.ch/activites/personnes-agees/transports-croix-rouge). Les explications suivantes y sont données:

- Vous êtes en âge d'être à la retraite et à mobilité réduite ?
- Vous ne vous sentez pas à l'aise de prendre les transports en commun seul ?
- Vos proches ne sont pas toujours disponibles pour vous conduire ?

Vous pouvez faire appel à Transports Croix-Rouge, un service d'accompagnement porte à porte pour personnes âgées à mobilité réduite. Les bénévoles vous conduisent à votre rendez-vous chez le médecin, chez le coiffeur ou encore visiter un proche. Ils vous accompagnent de la porte de votre domicile à celle de destination, vous attendent pendant votre rendez-vous et vous reconduisent à votre domicile.

Le tarif est de CHF 5.- par trajet (CHF 10.- aller-retour) avec les éventuels frais de parking en plus.

Infos pratiques

Croix-Rouge genevoise
Transports Croix-Rouge
Route des Acacias 9
Case postale 288
1211 Genève 4

Permanence téléphonique :
Tél. 022 304 04 81
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
h30 -12h30

Email:
transports@croix-rouge-ge.ch

photo :
florian-schmidinger

SUBVENTIONS PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET POMPES À CHALEUR

Pascal Hornung, Maire

En 2024, la commune a lancé un programme d'aide ouvert aux particuliers, propriétaires de villas, pour l'installation de pompes à chaleur et de panneaux solaires photovoltaïques en partenariat avec les SIG. Cette démarche visait à assister les propriétaires dans leur projet de remplacement de leur chaudière à énergie fossile, avec un encadrement professionnel.

Nous avons, durant une première étape, proposé des séances d'information thématiques et fait bénéficier gratuitement aux personnes intéressées des conseils d'experts en vue d'installer, en toute confiance, une pompe à chaleur et/ou des panneaux solaires photovoltaïques. Suite à ces séances, des travaux d'installation on été réalisés par des entreprises partenaires SIG-éco21 avec l'assurance d'un excellent rapport qualité/prix et des démarches administratives simplifiées notamment pour l'octroi des subventions.
Les montants accordés par la commune sont détaillés dans un règlement disponible sur notre site internet communal (https://cologny.ch/environnement/energies-renouvelables-subvention-communale), mais ils peuvent se résumer ainsi:

- Pour les panneaux solaires photovoltaïques, CHF 400.- par kWc, à concurrence de CHF 4'000.- par installation;
- Pour les pompes à chaleur, CHF 400.- par kW, à concurrence de CHF 10'000.- par installation;
- Pour des rénovations énergétiques, selon des travaux découlant d'un rapport CECB+ et accompagné d'un plan financier, à concurrence de CHF 10'000.- maximum.

25 projets ont ainsi été partiellement subventionnés et la commune est très fière d'avoir pu verser un total de plus de CHF 100'000.- d'aides directes pour ces travaux et pour une transition énergétique encadrée, sûre, et pérenne.

A noter que même si le programme dit "d'accompagnement groupé" en partenariat avec les SIG ne se prolongera pas en 2025, les subventions pour des projets de rénovation énergétique, de mise en place de pompes à chaleur ou de panneaux photovoltaïques sera reconduit en 2025.

SUBVENTION À L'ACQUISITION D'UN CAISSON D'ABEILLES SAUVAGES :

Cologny s'engage pour la biodiversité. Depuis plus d'une année, votre Commune propose un remboursement à hauteur de 50% pour l'achat et l'installation de caissons d'abeilles sauvages. Propriétaires de jardins, n'hésitez plus à faire l'acquisition de ces petites maisons pour abeilles, qui trouvent ainsi un lieu où nicher et s'épanouir. L'utilité des abeilles en faveur de la biodiversité n'est plus à démontrer : grandes pollinisatrices, elles participent à l'entretien de l'écosystème local en butinant les fleurs et en permettant à d'autres de se développer. De plus, ces petits insectes ne sont pas dangereux pour l'Homme et contribuent à donner de la vie à vos jardins, vos haies et vos bosquets fleuris. Alors n'hésitez pas et faites l'acquisition d'un petit caisson d'abeilles, un petit geste pour l'environnement à moindre prix !

Davantage d'informations sur le site de la Commune : https://cologny.ch/environnement/jardins

SUBVENTION À L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR À CHAUD :

La valorisation des déchets nous concerne toutes et tous. Votre Commune s'engage activement dans la réduction et le tri des déchets. Pour ce faire, elle propose à toute personne intéressée de participer à hauteur de 250 CHF à l'acquisition par des particuliers de composteurs à chaud. Cette méthode de compostage des déchets organiques permet d'accélérer le processus de transformation en engrais fertile. Ainsi, à partir de votre compost, vous pourrez produire vos propres fertilisants, qui serviront à nourrir vos plantations, que ce soit quelques fleurs sur votre balcon ou un potager dans votre jardin. Un résultat garanti après quelques mois seulement, et sans grand investissement !

Davantage d'informations sur le site de la Commune : https://cologny.ch/environnement/jardins

SAUVETAGE SUR LE LAC CHERCHE DES BÉNÉVOLES

Catherine Pahnke , Conseillère administrative

La Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), qui compte 34 sections réparties entre la Suisse et la France. Ces sections veillent à la sécurité des usagers du lac Léman en intervenant lors de situations d'urgence, comme des noyades, des malaises ou des bateaux à la dérive. En 2023, les sauveteurs ont effectué 1760 surveillances et 974 interventions, secourant près de 1360 personnes.

Cependant, certaines sections, comme celle de La Belotte-Bellerive à Genève, rencontrent des difficultés à recruter de nouveaux bénévoles. Cette section, qui intervient environ 130 fois par an, cherche activement une trentaine de sauveteurs supplémentaires.
Pour attirer de nouvelles recrues, elle a organisé une journée portes ouvertes le samedi 21 septembre à Cologny.

Vous aimez le lac, l'esprit de solidarité, n'hésitez pas à rejoindre la section Belotte-Bellerive

Médailles pour chiens

Tout chien doit être porteur de la marque de contrôle officielle de l'année en cours fixée visiblement au collier.
Les marques de contrôle peuvent être obtenues gratuitement à la réception de la Mairie, entre le 2 janvier et le 31 mars 2025, sur présentation des documents suivants :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS (puce électronique) ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour "détenteur de chien" ;
- Le certificat de vaccination – vaccin contre la rage obligatoire et protection vaccinale valide ;
- La pièce d'identité du propriétaire

L'impôt est facturé par l'administration fiscale cantonale au détenteur de l'animal.

SÉCURITÉ PRIVÉE, CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

La commune de Cologny, en sa qualité d'entité publique, est soumise à la loi sur les marchés publics. Dans ce contexte, une procédure d'appel d'offres a été enclenchée au début de cette année. Plusieurs sociétés ont postulé dans le délai de dépôt des offres. A l'issue de la procédure, le marché a été remporté par la société d'intervention rapide (SIR SA). À compter du 1er janvier 2025, ses collaborateurs assumeront la couverture de la permanence téléphonique ainsi que la surveillance du territoire et du patrimoine communal durant la nuit, les week-ends et jours fériés. Les autorités tiennent ici à adresser publiquement leur gratitude et le témoignage de leur vive reconnaissance, à la Direction et aux collaborateurs de la société Protectas SA dont le mandat s'est achevé le 31 décembre 2024.

Pour signaler une situation nécessitant une intervention ou une surveillance dissuasive, il vous suffit de composer le numéro habituel de la police municipale au 022.737.49.85. Votre appel sera automatiquement redirigé vers la société SIR (Sécurité privée), qui assurera un suivi rapide et efficace. Ce dispositif est mis en place pour renforcer la tranquillité publique et assurer un suivi même en dehors des horaires de la police municipale.

N'hésitez pas à faire appel à ce service pour toute situation nécessitant une intervention ou un soutien en matière de sécurité.

PRÉVENTION CAMBRIOLAGES

Vous travaillez encore
Ils travaillent déjà…

- **Simulez une présence**
- **Allumez une lumière avec minuterie**

Signalez tout comportement suspect au 117 !

- **Ne laissez pas vos objets de valeur à portée de main**
- **Verrouillez systématiquement portes et fenêtres**
- **Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur**
- **Faites vider votre boîte à lettres ou faites conserver votre courrier durant vos absences de longue durée**
- **Informez vos voisins de votre absence**
- **Renforcez la sécurité de votre logement**
- **Composez le 117 en cas de cambriolage en cours**
- **Pour un constat d'effraction : composez le 022 427 81 11 (police cantonale)**

RAPPEL DES SUBVENTIONS COMMUNALES MOBILITÉ

Vélo électrique
500.- par personne tous les 5 ans

Vélo-cargo
CHF 500.- également augmentés de CHF 500.- supplémentaires mais au maximum 10% du prix d'achat versés par les autorités cantonales.

Borne électromobilité
pour un parking individuel à usage privé
CHF 1'000.-, mais au maximum 50%
des frais d'achat et d'installation

Un parking collectif à usage individuel
CHF 1'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation versés par les autorités cantonales

Un parking collectif
CHF 2'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation

Le détail des critères d'obtention des subventions sont disponibles sur notre site cologny.ch

infos 25 commune cologny

CGN

INFOS MOBILITÉ

Billets de bateau CGN en 1ère classe
Un tour en bateau ? 8 cartes journalières de la CGN en première classe sont gracieusement mises à disposition des Colognotes durant toute l'année.

INFOS CULTURE

Incitation à la pratique d'une activité culturelle
Subvention directe aux Colognotes

Cette subvention annuelle est de CHF 150.- maximum par bénéficiaire, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.
Détails et conditions : www.cologny.ch

Carte d'accès gratuite à la Fondation Martin Bodmer pour les Colognotes

Il vous suffit de la demander à la réception de la Mairie.

Les cours de sports en plein air en juillet et août sont reconduits.

Gratuits
et sans inscription.

SERVICE TECHNIQUE
S'adresser à la Mairie

ARCHIVES COMMUNALES
Consultations sur rendez-vous
S'adresser à la Mairie

SERVICE DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
Permanence, en cas d'urgence
T. +41 79 789 56 20
S'adresser à la Mairie

SERVICE FINANCIER
S'adresser à la Mairie

POLICE MUNICIPALE
Chemin de la Mairie 15
T. +41 22 737 49 85
Guichet : de 8h30 à 12h00

MAIRIE DE COLOGNY
Route de La-Capite 24
Case Postale 86
1223 Cologny
T. +41 22 737 49 49
info@cologny.ch
cologny.ch

HORAIRES
Lundi à vendredi
de 8h30 à 12h00
et de13h30 à 17h00

TPG LIGNE A Arrêt «Cologny-Mairie»

info@cologny.ch
cologny.ch

CENTRE DE VOIRIE ET DU FEU, SERVICE DES ROUTES, PARCS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX
Chemin du Tirage 9
Permanence :
T. +41 79 829 49 52
En cas d'urgence uniquement

INFO SUR LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE
www.passeportsuisse.ch
Centre cantonal de biométrie, ARCenter
Route de Peney 2,
1214 Vernier

ATTESTATION DE DOMICILE
Pour les Confédérés et les Genevois :
S'adresser à la Mairie
Pour les ressortissants étrangers :
Office cantonal de la population et des migrations
Route de Chancy 88, 1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
TPG : lignes K-L/tram 14, arrêt « Bandol »

LÉGALISATION DE SIGNATURE ET DOCUMENTS
Service des légalisations
Route de Chancy 88, 1213 Onex
T. +41 22 546 48 60
TPG : lignes K-L/tram 14 arrêt « Bandol »

ETAT CIVIL
Etat Civil Arrondissement :
Campagne et rive gauche du Lac
Chemin des Rayes 3, CP 160,
1222 Vésenaz
Responsable :
Mme Laurence Grosclaude
T. +41 22 722 11 80
F. +41 22 722 11 88
etat-civil@collonge-bellerive.ch

Heures d'ouvertures au public
lundi au vendredi : 8h30 à 11h00
lundi après-midi : 15h00 à 18h30
mardi après-midi : 15h00 à 18h30
mercredi après-midi : 12h00 à 15h00

Acte d'origine et certificat individuel d'état civil :
s'adresser à l'office de l'état civil de la commune d'origine.
Acte de naissance, de reconnaissance, de mariage et de décès :
s'adresser à l'office de l'état civil où a eu lieu l'événement.

NATURALISATION
Service cantonal des naturalisations
Route de Chancy 88
1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
Etrangers : par courrier ou courriel, Office cantonal de naturalisations, case postale.
Confédérés : au guichet de la route de Chancy 88 – 1213 Onex
TPG : lignes K-L/tram 14, arrêt « Bandol »

ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ
Pour les Genevois :
Les Genevois qui souhaitent acquérir le droit de cité de Cologny doivent s'adresser à la Mairie.

Cologny 1814

Commune Cologny

Agenda*

Commune Cologny

1er semestre 2025

* DÉTACHEZ-MOI !

VOTATIONS

Salle communale

Election des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des exécutifs communaux

23 dimanche mars

Deuxième tour de l'élection des exécutifs communaux

13 dimanche avril

VOTATIONS POPULAIRES

Salle communale

18 dimanche mai

MISE EN VOIX

CONCERTS MISE EN VOIX

Salle communale et Salle Faguillon

29 **dimanche 29 mars**
CONTE MUSICAL

10 **dimanche 10 août**
CONCERT DE FIN DE STAGE MAESTRO

4 **dimanche 4 octobre**
GEORGES & CARMEN

lecrevecoeur.ch

THÉÂTRE LE CRÈVE-CŒUR

La meilleure place

11 mars au 6 avril

Les Contes du Crève-Cœur
Les contes de la Fée Niasse

18 mai

VENTE ÉCHANGE

salle de gym
de l'école du manoir

5 avril

CONCERTS DE COLOGNY

Salle communale

30 **dimanche 30 mars**

6 **dimanche 6 avril**

11 **dimanche 11 mai**

VERNISSAGES ET EXPOSITIONS

ccmanoir.ch

Centre culturel du Manoir

6 mars au 23 mars

24 avril au 4 mai

15 maiau 1 juin

Ali Kursun – You
Vernissage le 5 mars 2025

Andoni Guiresse –
Ce que murmure le silence
Vernissage le 23 avril 2025

Alain Rebord – Passages
Vernissage le 14 mai 2025

TOUR DE ROMANDIE

4 dimanche mai

MARATHON DE GENÈVE

10 samedi mai

11 dimanche mai

TRIATHLON DE GENÈVE

5 samedi juillet

6 dimanche juillet

PROMOTIONS SCOLAIRES

Parc de la Mairie

27 vendredi juin

FÊTE NATIONALE

1er Août commune cologny

Parc de la Mairie
et Pré Byron

1ER vendredi août